

**ELECTION  
DES MEMBRES  
CONSULAIRES**

**14 NOVEMBRE 2021**

CHAMBRE  
DE  
COMMERCE



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE,  
DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

**Pour un secteur privé  
plus dynamique et prospère**

*Je vote!*



► Commerce ► Industrie ► Services

La Covid-19 existe toujours,  
respectons les gestes barrières !



www.cci.bf info@cci.bf (+226) 25 30 61 16 (+226) 25 30 61 14 / 25 30 61 15 Avenue de Lyon, 01 BP 502 Ouagadougou 01

**LE  
PROCESSUS  
ELECTORAL  
2021**

# PLAN DE PRESENTATION



- I- Introduction/ Contexte
- II- Organisation de la CCI-BF
- III- La relecture du régime électoral
- IV- La répartition des 170 sièges de la nouvelle AG
- V- Le processus électoral
- VI- Le calendrier des opérations électorales

La CCI-BF, l'excellence au service d'un secteur privé prospère!

## I- Introduction/ Contexte 1/4

Créée le 11 juin 1948, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) est la doyenne des structures d'appui au secteur privé burkinabè qui, de par son ancrage institutionnel, bénéficie aujourd'hui du statut de corps constitué de l'Etat.

Habilitée à représenter le secteur privé et à défendre ses intérêts auprès des pouvoirs publics, la CCI-BF jouit d'une notoriété qui rayonne au-delà des frontières africaines.

Elle est régie par le décret n°2015-1385/PRES/TRANS/PM/MICA/MEF/MJDHPC du 20 novembre 2015 portant approbation de ses statuts qui la définit comme étant un **Etablissement Public à caractère Professionnel, doté de la personnalité morale, de l'autonomie financière et de gestion.**

Elle est placée sous la tutelle technique du Ministère en charge du commerce.

# I- Introduction/ Contexte 2/4

Trois (03) missions essentielles sont assignées à la CCI-BF : IK1



**Mission  
consultative**



**Mission  
représentative**



**Mission  
administrative**

La CCI-BF, l'excellence au service d'un secteur privé prospère !

## Diapositive 4

---

**IK1**

Il faudra qu'on se rassure que les communicateurs des équipes de tournée maîtrisent le contenu de ces missions.

Idrissa KABORE; 14/07/2021

# I- Introduction/ Contexte 3/4



## Synthèse des missions de la CCI-BF:

- Représenter les opérateurs économiques auprès des pouvoirs publics ;
- Défendre les intérêts généraux du commerce, de l'industrie et des services ;
- Œuvrer à la promotion d'un secteur privé dynamique et prospère au Burkina Faso.

La CCI-BF, l'excellence au service d'un secteur privé prospère !

## II – L'organisation de la CCI-BF 1/6



La CCI-BF regroupe en son sein des entreprises immatriculées au registre du commerce et du crédit mobilier et issues des secteurs du commerce, de l'industrie et des services.

1.  
L'Assemblée  
générale

2.  
Le Bureau  
Consulaire

3.  
Les Délégations  
Consulaires Régionales  
(DCR)

Cinq (05) instances

4.  
Les Commissions  
Spécialisées

5.  
La Direction  
Générale

## II – L'organisation de la CCI-BF 1/6



### 1- L'Assemblée Générale

- Effectif : **170 membres élus par leurs pairs**
- Catégories professionnelles représentées : **commerce, industrie et services**
- Durée du mandat des élus consulaires : **5 ans renouvelable**

L'AG est l'organe délibérant de la CCI-BF

**La fonction de membre consulaire est gratuite. Elle ne donne lieu à aucune rétribution directe.**

**La CCI-BF, l'excellence au service d'un secteur privé prospère!**

## II – L'organisation de la CCI-BF 2/6



### 2- Le Bureau Consulaire

#### Effectif : 21 membres

- Un Président,
- un Premier Vice-président,
- un deuxième Vice-président,
- trois Vice-présidents représentant les trois catégories professionnelles,
- les Présidents des DCR (13 Présidents),
- deux Secrétaires.

**La CCI-BF, l'excellence au service d'un secteur privé prospère!**

## II – L'organisation de la CCI-BF 3/6



Le Bureau consulaire statue sur les principales questions relatives au fonctionnement et à la gestion de la CCI-BF.

Aucun membre du Bureau consulaire ne peut occuper le **même poste** pendant plus de 2 mandats consécutifs. Le Président est élu pour un mandat de 5 ans **renouvelable une fois**.

Le cumul de poste n'est pas autorisé. Les candidats au poste de Président, de même que de Président d'une DCR, doivent être âgés **de 21 ans au moins et 70 ans au plus à la date des élections**.

**La CCI-BF, l'excellence au service d'un secteur privé prospère!**

## II – L'organisation de la CCI-BF 4/6



### 3- Les Délégations Consulaires Régionales (DCR)

Elles sont implantées dans chacune des 13 régions administratives du Burkina et ont leurs sièges dans les chefs-lieux de régions. Chaque DCR est animée par une **Assemblée Consulaire Régionale** qui se réunit régulièrement.

Chaque ACR élit en son sein un bureau composé de :

- un (01) Président,
- un (01) Vice-Président,
- un (01) Secrétaire.

**La CCI-BF, l'excellence au service d'un secteur privé prospère!**

## II – L'organisation de la CCI-BF 5/6



### 4- Les commissions spécialisées

Ce sont des organes d'étude et de proposition qui ont un rôle consultatif. Elles sont présidées par des hommes d'affaires compétents, expérimentés, disponibles et dévoués.

Leur rôle est de préparer, avec l'appui des services techniques, tout le travail de base qui permet à la CCI-BF d'exercer sa mission représentative.

Ces commissions sont également constituées pour des questions d'intérêt majeur en vue de faire des recommandations au Bureau consulaire.

**La CCI-BF, l'excellence au service d'un secteur privé prospère!**

## II – L'organisation de la CCI-BF 6/6



### 5- La Direction Générale

Elle est chargée de la gestion opérationnelle et administrative de la CCI-BF. Ses services administratifs sont animés par des employés liés à l'institution par des contrats de droit privé.

Les services de la CCI-BF sont, sous la responsabilité du Président, dirigés par un Directeur Général recruté par appel à candidature.

**La CCI-BF, l'excellence au service d'un secteur privé prospère!**

## III- La relecture du régime électoral 1/5



A l'épreuve de la réalité du fonctionnement des différentes instances (ACR et AG) et dans le souci de corriger les insuffisances constatées lors des dernières élections, une relecture du régime électoral a été initiée en janvier 2020.

Un consultant a été recruté avec pour mission de réaliser une étude sur la revue du régime électoral selon une démarche participative et inclusive.

Par décision n°002/2020/CCI-BF/PRES du 22 janvier 2020 du Président de la CCI-BF, un Comité de pilotage a été mis en place pour assurer le suivi et la validation de l'étude.

Des focus groupes et rencontres individuelles ont été organisés sur l'ensemble du territoire national avec les opérateurs économiques et des personnes ressources qui ont relevé les insuffisances qui subsistent dans le système électoral ainsi que celles qui limitent l'efficacité, la transparence et la représentativité des milieux d'affaires.

## III- La relecture du régime électoral 2/5



Le comité de pilotage était composé de représentants de la CCI-BF et du Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

A l'issue des consultations, le consultant a proposé un projet de décret qui a été soumis à l'approbation du Gouvernement et qui l'a adopté en Conseil des Ministres le 24 février 2021. La signature est intervenue le 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Objectif du décret** : assurer les conditions d'une meilleure exécution des missions de la CCI-BF et un meilleur fonctionnement de son régime électoral par la réussite d'élections libres, transparentes et apaisées.

Le projet de décret a ainsi été adopté et de ce nouveau décret portant approbation du régime électoral de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, il ressort d'importantes innovations.

La CCI-BF, l'excellence au service d'un secteur privé prospère!

## III- La relecture du régime électoral 3/5



Le nouveau décret portant approbation du régime électoral de la CCI-BF consacre neuf (09) principales innovations qui concernent :

**1- la redéfinition et la classification des sous-catégories professionnelles**, en particulier en corrigeant les effets de dilution de certaines sous-catégories, dans le sens de favoriser l'équité et la meilleure représentativité des instances consulaires ;

**2- l'institution d'un quota régional** permettant ainsi à chaque catégorie professionnelle de bénéficier d'office d'un siège au sein des Assemblées consulaires régionales **et d'un quota provincial** ; chaque province bénéficiant d'office d'un siège à l'Assemblée générale de la CCI-BF ;

**3- la suppression du poste de délégués régionaux** pour mettre fin à la différence de pouvoir des élus consulaires ; ce qui a entraîné le reversement des 19 délégués régionaux au titre d'élus à part entière; d'où le nombre passant de 151 à 170 membres ;

**4- la détermination de délais impartis au juge pour statuer pour les recours** relatifs aux listes électorales, aux candidatures et à la régularité du scrutin ;

**La CCI-BF, l'excellence au service d'un secteur privé prospère!**

### III- La relecture du régime électoral 4/5



- 5- l'identification de la province comme circonscription électorale en lieu et place de la région administrative ;
- 6- l'encadrement juridique de la campagne électorale ;
- 7- la réglementation du contrôle des opérations électorales par les candidats et de l'observation électorale ;
- 8- la satisfaction à une condition de non débiteur de la CCI-BF mise à la charge des candidats ;
- 9- l'institution du paiement d'une contribution à l'organisation des élections à la charge des IK3 candidats.

## Diapositive 16

---

**IK3**

Et la prestation de serment des membres de la commission d'organisation des élections?

Idrissa KABORE; 14/07/2021

## III- La relecture du régime électoral 4/5



CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO

IK2

Certaines innovations importantes intervenues lors de la réforme du régime électoral avant les élections consulaires de 2016 sont restées intactes. Ce sont entre autres :

- ❖ le Président de la CCI-BF est élu pour un mandat de 5 ans. Il est rééligible une seule fois ;
- ❖ aucun membre du Bureau consulaire ne peut occuper le même poste pendant plus de deux (02) mandats consécutifs ;
- ❖ le cumul de poste au sein du Bureau Consulaire n'est pas autorisé ;
- ❖ tout candidat au poste de Président de la CCI-BF présente son programme de mandature ;
- ❖ l'élection des membres du Bureau Consulaire se fait à bulletin secret.

## Diapositive 17

---

**IK2**

**Et la condition d'âge?**

Idrissa KABORE; 14/07/2021

## IV- La répartition des 170 sièges de la nouvelle AG 1/3



Réf. Article 2 de l'arrêté n°2021-00208/MICA/SG/CCI-BF du 10 mai 2021 fixant la répartition des sièges dans les catégories et sous-catégories professionnelles de la CCI-BF.



La CCI-BF, l'excellence au service d'un secteur privé prospère !

## IV- La répartition des 170 sièges de la nouvelle AG 2/3



### La répartition des sièges de l'Assemblée Générale

Pour prendre en compte l'évolution des secteurs d'activités et permettre ainsi une meilleure représentativité des milieux d'affaires dans l'Assemblée Consulaire, il est effectué à l'occasion de chaque renouvellement des membres de l'Assemblée générale de la CCI-BF, une pesée économique. C'est une opération statistique permettant de mesurer le poids économique des secteurs d'activités dans une région donnée.

En fonction du poids des secteurs d'activité, il est procédé à une répartition du nombre de sièges par région, par province, par catégorie et sous-catégories professionnelles. Pour prendre en compte la structure des entreprises, une restructuration des sous-catégories au niveau du commerce, de l'industrie et des services a été opérée.

**La CCI-BF, l'excellence au service d'un secteur privé prospère!**

## IV- La répartition des 170 sièges de la nouvelle AG 3/3



La pesée économique s'appuie sur quatre (04) critères que sont :

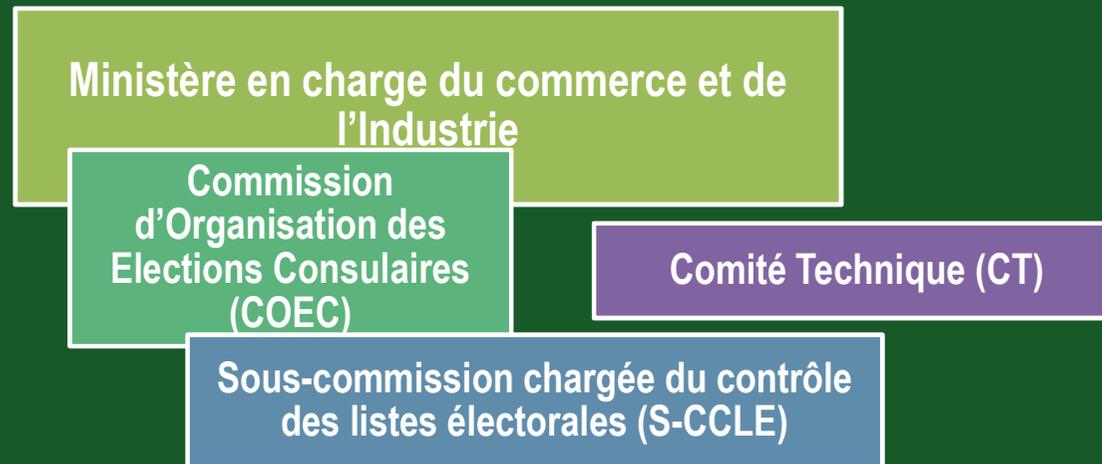
- le nombre d'entreprises d'un secteur d'activité donné par rapport à l'ensemble des entreprises de tous les secteurs ;
- le nombre de salariés d'un secteur d'activité donné par rapport au nombre total de salariés de tous les secteurs ;
- les impôts directs payés par un secteur d'activité donné par rapportés aux impôts directs payés par tous les secteurs ;
- le chiffre d'affaires d'un secteur d'activité rapporté au chiffre d'affaires réalisé dans l'ensemble des secteurs d'activités.

**La CCI-BF, l'excellence au service d'un secteur privé prospère!**

## V – Le processus électoral 1/10



Le processus électoral de la CCI-BF est désormais régi par le Décret n°2021-0195/PRES/PM/MATD/MINEFID/MICA/MJDHPC du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant approbation du régime électoral de la CCI-BF ainsi que des arrêtés d'application pris par le ministre du commerce.



Les membres de la COEC, ceux de la S-CCLE et du CT ne peuvent pas faire acte de candidature. Ils prêtent serment devant le Tribunal de grande instance avant d'entrer en fonction.

**La CCI-BF, l'excellence au service d'un secteur privé prospère!**

# V- Le processus électoral 2/10



## 1- L'inscription sur les listes électorales :

### ➤ Qui peut être électeur ?

- Opérateurs économiques des catégories Commerce, Industrie et Services
- Personnes physiques, propriétaires dirigeant leurs propres affaires
- Mandataires sociaux des personnes morales (PDG, DG, Gérants de sociétés, etc.)

**La CCI-BF, l'excellence au service d'un secteur privé prospère!**

## V- Le processus électoral 3/10

### ➤ Quelles sont les conditions à remplir pour être électeur ?

- être inscrit au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et avoir exercé depuis au moins 12 mois avant la date des élections consulaires ;
- disposer d'une attestation d'immatriculation aux impôts ;
- être âgé de 18 ans au moins au 31 décembre 2020 ;
- n'avoir pas été condamné à une peine de déchéance ou à une interdiction d'exercer une activité industrielle ou commerciale ;
- n'avoir pas été déclaré en faillite.

**NB** : Les membres des ordres professionnels non assujettis à l'inscription au RCCM et qui remplissent les conditions ci-dessus sont également électeurs.

**Les représentants des GIE n'ont pas la qualité d'électeur.**

## V- Le processus électoral 4/10



### ➤ Quels documents fournir pour s'inscrire sur la liste électorale ?

Tout électeur devra remplir une fiche d'inscription accompagnée des pièces suivantes :

- une (01) copie du registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM)
- une (01) copie de l'IFU (Identifiant fiscal unique) ;
- un (01) certificat de résidence pour les étrangers ;**
- une (01) copie légalisée d'une pièce d'identité (CNIB ou Passeport) ;
- Un document attestant de l'exercice effectif de la profession (exemple : carte grise pour un transporteur, agrément, etc.)

## V- Le processus électoral 5/10

### ➤ Où déposer les dossiers d'inscription sur la liste électorale ?

- Siège de la CCI-BF
- Représentations de la CCI-BF
- Gouvernorats des régions
- Haut-Commissariat des provinces
- Directions Régionales de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

### ➤ Quand ?

Les inscriptions sur les listes électorales se dérouleront du **02** au **22** août 2021 de 7h à 15h 30 minutes.

## V- Le processus électoral 6/10

### ➤ Qui peut faire acte de candidature et à quelles conditions ?

Sont éligibles dans la catégorie où ils sont électeurs, les membres du corps électoral qui remplissent les conditions suivantes :

- être inscrit sur la liste électorale ;
- être âgé de 21 ans au moins au 31 décembre 2020 ;
- résider en permanence au Burkina Faso ;
- être inscrit au RCCM depuis au moins 2 ans et avoir exercé au Burkina Faso pendant la même durée
- être à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- n'avoir pas été condamné à une peine de déchéance ou à une sanction susceptible d'entacher son honorabilité ou à une interdiction d'exercer une activité commerciale ;
- pour les mandataires sociaux, justifier que l'entreprise réunit au moins 02 années d'activité.

## V – Le processus électoral 7/10

Sont également éligibles dans la catégorie où ils sont électeurs les membres des ordres professionnels qui remplissent les conditions ci-dessus à l'exception de celle relative à l'inscription au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM).

Les représentants des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) ne sont pas éligibles.

Les syndicats, groupements et associations professionnels d'entreprises sont autorisés à présenter des candidatures. Ils doivent remplir les conditions suivantes :

- justifier d'un récépissé de reconnaissance légale datant de 3 ans au moins, à la date des élections, et produire une copie des statuts de la structure ;
- justifier de la régularité de leur fonctionnement certifiée par les procès-verbaux des réunions statutaires ;
- fournir un dossier individuel pour chacun des candidats présentés.

## V- Le processus électoral 8/10



### ➤ Comment faire acte de candidature ?

Les déclarations de candidatures sont, soit individuelles, soit collectives.

- **La candidature est individuelle** quand elle est présentée par le candidat lui-même ou par son mandataire, s'il s'agit d'une personne morale.
- **La candidature est collective** quand elle est présentée par les représentants des syndicats, groupements ou associations professionnels.

**Nul ne peut figurer sur plus d'une déclaration de candidature.**

# V- Le processus électoral 9/10



## ➤ Comment faire acte de candidature ?

– Remplir une fiche d'inscription (de candidature)

– Fournir les pièces suivantes :

- ❖ un acte de candidature signé et daté du candidat, précisant le cas échéant, l'identité de son mandataire ;
- ❖ une copie de la carte d'électeur ;
- ❖ une (01) copie légalisée d'une pièce d'identité (CNIB ou Passeport) ;
- ❖ une (01) copie du registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) ;
- ❖ un (01) certificat de résidence ;
- ❖ une copie de l'extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- ❖ une attestation de situation fiscale en cours de validité ;
- ❖ une attestation de situation cotisante de la CNSS en cours de validité ;
- ❖ un engagement de bénévolat dont le formulaire est fourni par la CCI-BF ;
- ❖ un quitus de non engagement financier vis-à-vis de la CCI-BF ;
- ❖ une attestation d'acquiescement des frais de contribution à l'organisation des élections consulaires ;
- ❖ deux (02) photos d'identité.

## V- Le processus électoral 10/10



### ➤ Où déposer les dossiers de candidature ?

- Siège de la CCI-BF
- Représentations de la CCI-BF
- Gouvernorats des régions
- Hauts- commissariats

### ➤ Quand ?

Du **05** au **14 octobre 2021**.

**Les candidats sont tenus de déposer leur dossier de candidature là où ils se sont inscrits comme électeurs.**

**La CCI-BF, l'excellence au service d'un secteur privé prospère!**

## VI – Le calendrier des opérations électorales

- Du 09 au 30 juillet : 1ères tournées d'information et de sensibilisation dans les 45 provinces
- Du 02 au 22 août : Inscription sur les listes électorales et constitution du fichier électoral
- Du 23 au 27 août : Validation et publication des listes électorales dans les DCR ou les chefs-lieux de région
- Du 13 au 14 septembre : Convocation du corps électoral par le MICA
- Du 13 septembre au 24 septembre : Tournée d'information sur les conditions de candidature et les opérations électorales dans les 45 provinces
- Du 05 au 14 octobre : Réception des dossiers de candidatures

## VI – Le calendrier des opérations électorales



- ❑ Du 11 au 15 Octobre : Validation et publication de la liste des candidats
- ❑ Du 25 octobre au 12 novembre : Désignation et formation des membres de bureaux de vote
- ❑ **14 novembre 2021 : Tenue du scrutin des élections consulaires de la CCI-BF**
- ❑ 18 novembre : Proclamation des résultats provisoires
- ❑ 19 au 27 novembre : Période de contestation des résultats provisoires

La CCI-BF, l'excellence au service d'un secteur privé prospère!

## VI – Le calendrier des opérations électorales

- ❑ **28 novembre** : Publication des résultats définitifs par le MICA
- ❑ **27 au 30 novembre 2021**: Election des membres du bureau consulaire, et des membres des bureaux des ACR
- ❑ **03 décembre 2021** : Installation de la nouvelle Assemblée Générale Consulaire de la CCI-BF par le MICA.

**ELECTION  
DES MEMBRES  
CONSULAIRES**

**14 NOVEMBRE 2021**

CHAMBRE  
DE  
COMMERCE



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE,  
DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

**Pour un secteur privé  
plus dynamique et prospère**

*Je vote!*



► Commerce ► Industrie ► Services

La Covid-19 existe toujours,  
respectons les gestes barrières !



www.cci.bf info@cci.bf (+226) 25 30 61 16 (+226) 25 30 61 14 / 25 30 61 15 Avenue de Lyon, 01 BP 502 Ouagadougou 01

**Merci  
de votre  
aimable  
attention !**